

SOMMAIRE

- **Cadres du privé : le blues des cols blancs**
- **NTIC : moins de femmes ingénieurs diplômées**
- **Thalès France : un plan de 1 500 départs « volontaires » en 2011**
- **Fonction publique : pour en finir avec les « contrats Vivaldi »**
- **Pôle emploi : Christian Charpy n'a rien compris au message des salariés**
- **Cheminots : être mieux la CGT des jeunes et de l'encadrement**
- **Retraites : le besoin d'agir toujours plus**

ÉDITO

EMPLOI : UNE HIRONDELLE EN PLEIN HIVER ?

Englué dans son impopularité, le gouvernement fait feu de tout bois pour faire croire que nous sommes en train de sortir de la crise. Ainsi, la baisse de 20 300 inscrits (- 0,8 %) à Pôle emploi, la plus forte depuis février 2008, a-t-elle été commentée par Xavier Bertrand comme un signe encourageant. Mais un encouragement à quoi au juste ? À mobiliser « tous les moyens de la politique de l'emploi pour conforter cette tendance au cours des prochains mois » assure le ministre du Travail.



Ce serait un signe plutôt inquiétant à vrai dire, car derrière ces chiffres, la réalité est moins reluisante. D'abord, il faut rappeler qu'on comptabilise désormais seulement ceux qui, parmi les demandeurs d'emploi, n'ont eu aucune activité. Exit donc, les contrats de quelques heures par jour, les temps partiels, les emplois précaires. Du coup, si l'on enlève de ces chiffres les personnes ayant exercé une activité réduite, courte ou longue (catégories A, B, C), le nombre de demandeurs d'emploi tenus de faire des « actes positifs de recherche » s'est replié de seulement 0,3 %. Pas de quoi crier victoire. Mais surtout ces données masquent la hausse persistante du chômage des seniors et du chômage de longue durée. Sur le front de l'emploi des salariés en fin de carrière, la semaine passée a été particulièrement édifiante avec l'annonce par Renault d'un plan de départ anticipé pour les carrières pénibles pour 3 000 salariés sur trois ans, dont des techniciens et des agents de maîtrise. Seraient concernés les salariés âgés de 58 ans et plus début 2011. Ils devraient comptabiliser quinze années de travail posté (en équipe par roulement) ou avoir une incapacité permanente d'au moins 10% ou encore des restrictions d'aptitude. Une mesure qui n'est pas assortie d'une annonce d'embauches correspondantes et qui fait craindre un dégraissage. La CGT du groupe syndique dénonce « un plan de réduction ou d'ajustement d'effectifs qui ne dit pas son nom ». Le premier syndicat du constructeur s'inquiète aussi des conditions de travail de « ceux qui restent ». Le constructeur automobile, dans lequel l'État, faut-il le rappeler, a toujours un rôle d'actionnaire, jette une lumière crue sur une des contradictions majeures de la réforme des retraites. Les seniors sont moins que jamais les bienvenus dans les entreprises et n'en déplaise à Laurence Parisot qui s'est émue de l'annonce de Renault, les entreprises continuent à raccourcir la durée d'activité par les deux bouts de la carrière. À l'entrée en multipliant les stages hors cursus et les contrats précaires pour les jeunes, même lorsqu'ils sont diplômés. À la sortie en utilisant toutes les ficelles et elles sont encore nombreuses, pour pousser les seniors hors des murs. C'est ainsi par exemple qu'il y a quelques semaines on apprenait que les seniors et plus particulièrement les plus qualifiés sont particulièrement concernés par les 400 000 ruptures conventionnelles. On est encore bien loin d'une embellie sur le front de l'emploi et pour se réchauffer de ces frimats, ne prenons pas leurs vessies pour des lanternes.

Cadres du privé : le blues des cols blancs

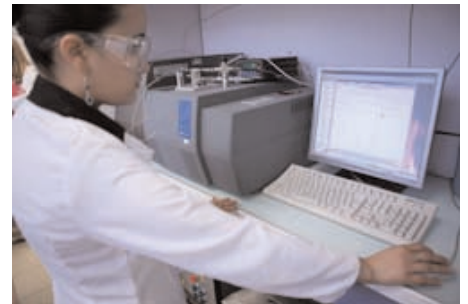


Selon une étude de l'Association pour l'Emploi des Cadres (APEC), les cadres du privé seraient en plus grand nombre qu'il y a vingt ans, ils (ou plutôt elles) seraient aussi plus souvent des femmes. Les cadres sont plus nombreux à avoir « *signé un CDD durant leur parcours professionnel* » et « *sont aussi plus nombreux à se sentir menacés* » par le chômage qu'ils ne l'étaient dans les années 90, même si le taux de chômage de cette catégorie est plus de deux fois inférieur au reste de la population active. Quant à leur place et leur rôle, s'ils estiment toujours « *jouer un rôle moteur* » dans leur entreprise, les cadres considèrent désormais que

« *les décisions en matière de stratégie leur échappent* » compte tenu des évolutions économiques. A 51 % (contre 12 % en 1990) ils estiment que la « *situation a évolué défavorablement pour eux* ». En majorité (53 %) ils jugent positivement la stratégie de leur direction, mais un cadre sur deux juge que sa direction des ressources humaines n'est pas attentive « *aux conditions de travail des salariés* ». Ils ont le sentiment que la mobilité professionnelle -interne ou externe- est « *particulièrement risquée, voire angoissante* ».

NTIC : moins de femmes ingénieurs diplômées

Une étude réalisée par Orange indique que la proportion d'ingénieures diplômées est en diminution constante depuis deux ans et notamment dans les technologies de l'information et de la communication (TIC). « *Depuis deux ans, la proportion de femmes qui s'orientent vers la formation d'ingénieur diminue.* » Pour la première fois en 2009, le nombre de femmes ingénieures a baissé en proportion (17 % des ingénieurs sont des femmes) et en valeur absolue (- 1 000), affirme l'étude Mutationnelles 2010, réalisée par Global Contact pour Orange-France Télécom.



Thalès France : un plan de 1 500 départs « volontaires » en 2011



Le groupe d'électronique français Thalès projette jusqu'à 1 500 départs volontaires de salariés en France en 2011, essentiellement dans les services des finances, juridiques, ressources humaines, administration, achats, communication et qualité. Thalès compte quelque 68 000 employés dans le monde, dont 35 000 en France. Au niveau mondial, les effectifs devraient rester globalement stables en 2011 mais dans l'Hexagone ils devraient baisser d'environ un millier compte tenu des embauches prévues.

Fonction publique : pour en finir avec les « contrats Vivaldi »

Après des consultations entre le ministre de la Fonction publique et les syndicats, une négociation devrait s'ouvrir en janvier 2011 sur la réduction de la précarité chez les agents contractuels de la Fonction publique qui aboutirait à un projet de loi soumis au Parlement. « *Cette loi devra permettre de titulariser ces collègues que nous appelons les +quatre saisons+, ou les +Vivaldi+, car ils sont recrutés pour un emploi saisonnier l'été, puis un autre l'automne, encore un autre l'hiver et ne sont donc pas des saisonniers* », a déclaré à l'AFP Sylvie Guinand (CGT). Le gouvernement s'est jusqu'ici limité à recueillir les avis, la CGT proposant une titularisation sous forme de créations d'équipes de fonctionnaires chargées du remplacement de leurs collègues, souvent dévolu à des contractuels.



Pôle emploi : Christian Charpy n'a rien compris au message des salariés



maintient sa volonté de poursuivre le mouvement, confirme que des régions ont commencé à se lancer dans un mouvement de grève établissement par établissement ou en inter-régions et encourage toutes les intersyndicales régionales à entrer dans le mouvement », souligne-t-elle.

Après la rencontre entre les organisations syndicales et le directeur général de Pôle emploi, « dans une réunion censée négocier une sortie de conflit, l'intersyndicale estime que le directeur général n'a pas toujours pris la mesure de la colère du personnel » sur les conditions de travail et les effectifs se sont indignés la CGT, la CFDT, la CFTC, le SNU, le SNAP et SUD. Alors que « les revendications du personnel massivement en grève le 9 novembre attendaient des mesures fortes en matière d'organisation du travail, de recrutements et de conditions de travail », ces syndicats ont affirmé que « la seule réponse du directeur général a été : je ne cède rien, je vous ferai des propositions par écrit et nous en discuterons ». « L'intersyndicale

Cheminots : être mieux la CGT des jeunes et de l'encadrement

La fédération CGT des cheminots a tenu son congrès durant quatre jours à Reims la semaine dernière avec la participation notamment de Bernard Thibault pour la confédération et de Marie-Jo Kotlicki pour l'UGICT-CGT. Ce congrès a été marqué par l'élection d'un nouveau secrétaire général, Gilbert Garrel, un cadre de la SNCF, qui succède ainsi à Didier Le Reste. Autre fait marquant, ce congrès est celui du rajeunissement avec une moyenne d'âge des congressistes de 38 ans qui correspond à un fort renouvellement de générations à la SNCF avec des milliers de départs en retraite chaque année (environ 6 000 en 2010). « À ce congrès, 30 % des participants ont moins de 30 ans, en 2007 ils n'étaient que 20 % », confie Thierry Roy, membre du bureau fédéral. Grégory Roux, également membre de la direction fédérale, souligne quant à lui l'augmentation de la part des maîtrises et des cadres parmi la population cheminote. « Leur part ne cesse de croître, ils représentent aujourd'hui 48 % du personnel de la SNCF » et « cette évolution du salariat est un enjeu très important pour nous », dit-il. « Les jeunes et les cadres sont un enjeu pour la direction pour faire évoluer l'entreprise dans le sens où elle le veut, ils sont donc aussi un enjeu pour le syndicalisme afin de peser sur les choix de l'équipe dirigeante », a souligné le nouveau secrétaire général de la fédération CGT.



Retraites : le besoin d'agir toujours plus



Avec l'ouverture le 25 novembre des négociations sur les régimes de retraite complémentaires ARRCO (cadres et non cadres) et AGIRC (cadres), s'ouvre une nouvelle séquence d'actualité sur le front des retraites, car « les enjeux attachés à cette négociation sont rigoureusement les mêmes que ceux qui viennent de faire l'actualité », souligne la CGT dans un communiqué. Et si les syndicats et le patronat sont parvenus jeudi à un accord pour reconduire jusqu'au 30 juin 2011 le dispositif qui finance la retraite complémentaire avant 65 ans, lors de la première séance de leur négociation, il reste que celle-ci visera à transposer les nouvelles règles de l'âge de départ à 62 ans que des millions de salariés ont rejeté ces derniers mois. La CGT aborde donc cette négociation « avec détermination et la conviction que la décision autoritaire sur les régimes de base ne doit pas entraîner en chaîne une dégradation dans tous les régimes ». L'accord régissant ce dispositif, l'AGFF (Association pour la gestion du fonds de

financement de l'AGIRC et de l'ARRCO), qui permet de financer la retraite complémentaire sans minoration avant 65 ans, arrivait à échéance le 31 décembre. L'âge minimal pour une retraite complète est resté fixé à 65 ans à l'AGIRC-ARRCO. Si l'AGFF n'avait pas été reconduit, les assurés liquidant leur retraite de base complète avant 65 ans auraient pu continuer à liquider en même temps leur retraite complémentaire, mais moyennant une minoration pouvant atteindre jusqu'à 22 % à partir de janvier prochain. Ce sujet constituait pour les syndicats un préalable avant d'aborder plus largement la question de l'avenir des régimes complémentaires obligatoires AGIRC (cadres) et ARRCO (ensemble des salariés), promis à des difficultés financières ces prochaines années.

À VOS AGENDAS !

« ÉTATS GÉNÉRAUX DES PROFESSIONS TECHNICIENNES »

reportés au jeudi 13 janvier 2011

(initialement prévus le 23 septembre 2010)

Supports UGICT :



www.60ansatauxpleinjytiens.com



Les vidéos des 12 débats du **Campus pour l'emploi** à la fête de l'Humanité sont en ligne sur le site www.ugict.cgt.fr